



## CONSEIL D'ECOLE DU 6 FEVRIER 2015

Ecole élémentaire  
Jean-Moulin

circonscription  
de Rosny-sous-Bois

éducation  
nationale

Affaire suivie par  
Gauthier de Bengy  
Directeur

Téléphone :  
01 48 94 56 56  
Télécopie :  
01 48 94 89 30  
Courriel :  
[0930325y@ac-creteil.fr](mailto:0930325y@ac-creteil.fr)

9 rue Jean Moulin  
93110 ROSNY SOUS BOIS

Horaires d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
de 8h40 à 11h40  
et de 13h40 à 15h55  
Mercredi : de 8h40 à 11h40

Circonscription  
de Rosny-sous-Bois  
259 bd de la Boissière  
93110 ROSNY-SOUS-BOIS  
[www.i-en-rosny.ac-creteil.fr](http://www.i-en-rosny.ac-creteil.fr)

### *Présents :*

#### Equipe enseignante :

Mme BARRET - M. DE BENGY - Mme GIL SILVEIRA - Mme GRESPAN - Mme JOLY -  
Mme LELOUP - Mme LIU - Mme MANUELLE - Mme NEDJAR - Mme PERCHE -  
Mme PERREAU - Mme THIETARD - Mme VALDENNAIRE - Mme YIAKOUMETTI -  
Mme ZAMY

#### Représentants des Parents d'élèves :

**FCPE** : Mme BÉDOUILLAT - M. BELABED - Mme CAVANNA - Mme GARGOT -  
Mme LE METAYER - M. LIMBERTI - Mme PERRIER - Mme TURLURE  
**FCPE Suppléants** : M. ES-SAHB - M. HADJ MOUSSA  
**PEEP** : Mme KACIMI - Mme LAAFOU - Mme MALOUM - Mme PONS

#### Représentants de la Municipalité :

M. Patrick CAPILLON (maire adjoint) - Mme Nathalie HAIDAMOUS (maire adjoint) -  
Mme Patricia VAVASSORI (conseillère municipale)

### *Absents :*

Enseignants : M. ALBRESSAC - M. FLAMENT - Mme GUIBBERT - Mme HINARD

**Début du conseil : 18 h 35**

**Secrétaire de séance : Mme PERREAU**

### **1. Mesures exceptionnelles suite aux attentats**

Suite aux attentats qui se sont déroulés en France du 7 au 9 janvier 2015, pour marquer sa solidarité avec les victimes et pour répondre à la demande institutionnelle du Chef de l'Etat, l'école a pris diverses mesures :

Une minute de silence a été respectée dans toutes les classes.

Cette minute de silence a été précédée d'un débat dans chaque classe pour expliquer les faits et le caractère particulièrement exceptionnel de cet acte terroriste.

M. le Directeur avait écrit à M. Patrick Capillon pour regretter de ne pouvoir mettre en berne le drapeau français et en avait profité pour demander que soit apposé à l'entrée de l'école, ainsi que l'ordonne la loi, les drapeaux français et européen ainsi que la devise républicaine.

M. Capillon signale que les drapeaux ont été commandés et seront installés avant la fin de l'année scolaire. La devise républicaine sera inscrite sur le panneau de l'école - comme elle l'est sur tous les panneaux des bâtiments publics de la ville- qui sera posé à la fin des travaux.

Dans la semaine qui a suivi, deux pages du petit quotidien ont été photocopiées et distribuées à tous les élèves de l'école du CE1 au CM2 pour susciter de nouvelles discussions dans les classes.

Le directeur est intervenu dans une des classes où des propos désobligeants à l'encontre des musulmans avaient été prononcés.



2 / 7

Par la suite, certaines actions ont été menées dans les classes : réalisation d'œuvres plastiques autour de la devise républicaine, travaux sur les valeurs et les symboles de la République, sur la liberté d'expression, articles publiés sur le site de l'école... L'équipe a décidé de consacrer le conseil de délégués du 9 février 2015 à la laïcité.

D'une façon plus générale, le plan « Vigie pirate alerte attentats » a été instauré entraînant des mesures telles que l'interdiction totale de tout déplacement des élèves en dehors de l'école.

A l'heure actuelle, les sorties des élèves sont à nouveau autorisées dans toutes l'Ile de France mais les déplacements en RER et métro sont fortement déconseillés. Les projets de classes transplantées ne sont pas impactés.

Les enseignants s'interrogent sur le fait d'autoriser ou pas de nouvelles sorties à Paris, d'autant plus que cette responsabilité incombe seule au directeur qui, d'après les textes, doit agir avec « discernement ». Les parents d'élèves (FCPE et PEEP) font savoir qu'ils suivront les enseignants dans leur décision.

La Municipalité a installé des barrières le long de l'école pour empêcher le stationnement aux abords et a limité les horaires et les lieux de passage pour mieux contrôler l'entrée des parents dans l'établissement.

La FCPE demande pourquoi ces barrières n'ont pas été mises le long de la cour des préfabriqués. M. Capillon répond que la municipalité, comme toutes celles aux alentours, s'est retrouvée avec un déficit de barrières pour couvrir l'ensemble des besoins, d'autant plus que ces barrières sont régulièrement dérobées.

Le bal de la FCPE prévu en janvier a été annulé. L'association souhaiterait l'organiser à une nouvelle date et demande à la Mairie d'aider à renforcer la sécurité durant le bal. M l'Adjoint au Maire répond que la sécurité reste de la responsabilité de l'organisateur.

## 2. Projets de l'école

**Conseil des élèves :** Les délégués ont été réunis déjà trois fois. A chaque fois, en plus des remarques générales sur l'école, un thème philosophique a été abordé. Le 1<sup>er</sup> portait sur la rumeur, le deuxième sur le respect, le troisième sur la laïcité. Les délégués sont ensuite invités à faire un compte-rendu et à amorcer le débat à la fois dans leur classe mais aussi dans les classes de CP et de CE1.

**Décloisonnements :** Deux ateliers de decloisonnement en géométrie ont débuté récemment. Ils concernent deux classes de CE2 et deux classes de CM2. Une fois par semaine, pour chacun de ces niveaux, les classes sont réparties en trois groupes et sont accueillis, avec un système de roulement sur 9 séances, par les enseignants de chaque classe et par le directeur qui prend donc en charge un groupe. L'intérêt du decloisonnement est de permettre de constituer des groupes plus restreints grâce à la présence d'un adulte supplémentaire. Les ateliers ont pour objectif une meilleure appropriation des outils de géométrie : compas, règle, équerre, et de renforcer les acquis dans ce champs disciplinaire.

**Projet Sankore :** M. Capillon annonce que la classe de Mme Nedjar va être équipée d'enceintes et d'un tableau blanc au retour des vacances de février. Le projet est toutefois au point mort faute d'animation pédagogique programmée.

**Projet intergénérationnel :** Mme Joly a emmené sa classe de Cp dans la maison de retraite MAPI. Pour la prochaine visite les élèves seront maquillés par des pensionnaires. Des personnes âgées se sont également rendues dans sa classe pour jouer à des jeux de société avec les élèves.

**Projet autour de la mixité et de l'égalité filles/garçons :** Mme Perreau a reçu des membres de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour travailler sur ces thèmes avec ses élèves.



3 / 7

**Site Internet** : [www.ecolejeanmoulinrosny.eklablog.com](http://www.ecolejeanmoulinrosny.eklablog.com)

Plusieurs articles et de nombreuses photos (notamment celles du spectacle et de la pause méridienne mais aussi de sorties ou d'activités scolaires) ont été publiés sur ce site qui a reçu environ 1200 visites depuis sa création. Mme Nedjar et le directeur accueillent les élèves à la récréation du jeudi matin pour écrire, mettre en forme et publier les articles. Selon leurs projets de classe, leurs compétences en informatique, leur intérêt pour cet outil, les enseignants s'investissent plus ou moins dans ce projet, voire pas du tout. Mais il a le mérite d'exister, de pouvoir être consulté de chez soi ou de l'école et d'être un outil qui, à un moment ou à un autre de leur scolarité à l'école Jean Moulin, sera utilisé par les élèves.

La PEEP souhaiterait savoir s'il y a eu des parents qui ont réagi par rapport aux photos publiées sur le site. M. le Directeur leur répond que toutes les autorisations ont été signées et qu'il n'y a eu aucun retour négatif.

**Architectes et paysagistes dans les classes** : Trois classes de l'école (CM1a, CM2a et CM2b) sont inscrites dans ce dispositif qui consiste à faire intervenir un architecte dans la classe ou en dehors de la classe avec pour objectif de faire connaître ce métier aux élèves, de faire découvrir les techniques et le patrimoine architectural local et de faire le lien entre la géométrie enseignée à l'école et les outils utilisés dans cette profession. M. Capillon déclare que l'école peut également faire appel aux architectes de la ville.

**La semaine de l'écriture** : Une élève de la classe de Mme Leloup qui participait à ce projet a obtenu le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie 9/12 ans.

**Bibliothèque de l'école** : La bibliothèque a été entièrement remise en état. Les livres, magazines, documentaires ont été classés et rangés. Un système de prêt a été mis en place permettant aux élèves d'emprunter régulièrement un livre même si pour l'instant toutes les classes pour des raisons diverses (manque de temps dans l'emploi du temps, mise à disposition d'une bibliothèque de classe suffisamment fournie...) n'ont pas encore réinvesti ce lieu. Ce lieu est également ouvert sur le temps de la pause méridienne et est assez fréquenté.

Lors du dernier conseil d'école, plusieurs pistes avaient été envisagées pour enrichir le stock de livres : appel aux familles, achat dans les brocantes, Emmaüs, déstockage dans les bibliothèques municipales...

La FCPE va voir s'il lui reste des livres de sa fête du livre. La PEEP propose d'utiliser son site pour un appel au don.

Sur proposition de M. Capillon, l'école va faire une commande de mobilier de bibliothèque : canapés, étagères...

**Conseil école/collège** : Ce conseil qui regroupe la Principale du collège, M. l'Inspecteur, des directeurs et des enseignants du primaire et du secondaire, s'est réuni pour la première fois le 16 décembre. Plusieurs actions ont été envisagées : échanges de pratiques, réalisations de séquences communes (primaire/secondaire), visite des élèves de CM2 au collège...

### 3. Classe transplantée

Suite à une erreur de Cap Monde, il a fallu refaire en urgence le dossier. C'est finalement dans le Loir et Cher que se rendront les 24 élèves de la classe de Mme Perreau. Les dates (du 23 au 27 mars) et le thème (la bande-dessinée) restent inchangés.

Le coût total du séjour est de 8760 € pour 24 élèves. Le coût total par enfant est donc de 365 €.

La commission qui s'est réunie en décembre a donné un avis favorable et accordé une subvention de 3720 €.

- Part de la Mairie : 155 €/élève
- Part des familles : 150 €/élève



4 / 7

- Part de la coopérative scolaire : 60 €/élève (soit 1440 €) sans compter les aides spécifiques au cas par cas. Pour l'instant nous n'avons eu qu'une seule demande.

Il a été proposé aux familles la possibilité d'un échelonnement sur trois mois.

Le projet de Mme Grespan (découverte du patrimoine parisien) a reçu un avis défavorable.

Les parents et l'équipe enseignante souhaiteraient obtenir des réponses concernant le changement des modalités d'attribution de subvention des classes transplantées : budget final alloué par la mairie pour les classes de découvertes pour l'année scolaire 2014-2015, économie pour la mairie par rapport à l'année précédente, durée des séjours proposés cette année par rapport à l'année dernière, nombre d'élèves concernés cette année par rapport à l'année dernière.

Mme Vavassori déclare que le budget s'élève à 80 000 €, qu'il a été étendu aux élèves de maternelle et qu'il concerne également d'autres projets pédagogiques.

Pour l'année 2013-2014, 175 élèves de Rosny-sous-Bois avaient pu bénéficier de classes transplantées (soit 7 classes). 13 élèves n'étaient pas partis. Pour l'année en cours, 11 classes pourront bénéficier d'un séjour et d'autres classes pourront bénéficier d'une subvention pour des projets pédagogiques. Cela représente 500 élèves.

Il reste de l'argent sur l'enveloppe qui sera attribuée lors de la commission du 15 avril et qui bénéficiera à des projets qui se dérouleront au 1<sup>er</sup> trimestre de l'an prochain.

Les enseignants souhaiteraient que la commission ait lieu fin septembre. Ils argumentent que la commission de décembre est trop tardive (pour les classes de neige notamment) et qu'ils ne peuvent anticiper un projet de classe transplantée pour l'année scolaire suivante à la commission d'avril.

A la demande de la FCPE, M. Capillon répond que le supplément familial a été supprimé parce que ce n'est plus la ville qui gère la partie financière mais l'école.

La FCPE et la PEEP regrettent que la part qui est demandée à l'école soit si importante. Ils estiment que la part payée par les parents (coopérative + coût du séjour pour les familles) est supérieure à la part municipale. M. Capillon déclare que c'est M. Mignot, IEN de la circonscription, qui a souhaité que la part des familles ne soit pas trop importante et ne dépasse pas 150 €. La commission ayant statué, M. le Maire-adjoint dit qu'il est désormais trop tard pour augmenter la subvention municipale.

Les enseignants trouvent que les modalités des classes transplantées telles qu'elles sont actuellement proposées par la mairie sont trop compliquées : les équipes doivent gérer les versants administratif et financier et faire face seuls aux imprévus. De plus, les parents dénoncent la disparition du quotient familial.

Les enseignants et les parents renouvellent leur demande exprimée au 1<sup>er</sup> conseil d'école de rétablir les anciennes modalités en revoyant simplement le type de séjour proposé (plus court et plus proche). Si ce système est maintenu, il risque de ne pas y avoir de classe transplantée à Jean Moulin l'an prochain.

#### **4. Coopérative scolaire**

La vente de photos a rapporté 1813,68 €.

Il y a actuellement 9724 € sur le compte de l'école. Il est prévu de continuer à investir dans le matériel numérique : ordinateurs portables et vidéoprojecteurs.

Le mardi 16 et le mercredi 17 décembre la troupe du « Songe d'or » a présenté un spectacle sur le thème des contes. Ce spectacle qui a été joué trois fois coûtait 4,50 € par élève soit 1890 €. La coopérative en a financé une partie (1,50 € par élève soit 630 €) La participation demandée à chaque famille était de 3 €.

La FCPE renouvelle sa demande de parité financière école/famille lors de toutes les activités payantes : sorties, spectacles... Certains parents de la FCPE souhaiteraient même une gratuité totale de toutes ces activités. M. le Directeur dit que ce n'est pas



5 / 7

possible car le budget de la coopérative n'est pas extensible. Cela obligerait à faire baisser la qualité des spectacles et le nombre de sorties dans certaines classes (notamment dans celles où les enseignants fonctionnent par projets). La PEEP n'est pas favorable à cette solution.

## **5. Rythmes scolaires**

Une commission a eu lieu le 15 janvier pour présenter le contenu et les modalités de passation du questionnaire qui sera proposé aux familles afin de connaître leur sentiment sur les nouveaux rythmes mis en place depuis la rentrée à Rosny-sous-Bois. Pour l'organiser la Mairie a fait appel à un organisme indépendant : l'IFAC. Les parents peuvent répondre à ce questionnaire du 3 au 20 février.

Les enseignants et le personnel de Mairie (ATSEM, centre de loisirs...) seront consultés ultérieurement. Le bilan aura lieu en avril 2015.

A une question de la PEEP, M. Capillon répond que 600 parents avaient déjà répondu à ce questionnaire. Dans certaines écoles de Rosny où l'outil internet est peu accessible aux familles, des enquêteurs sont venus directement interroger les parents à l'aide de tablettes. M. Capillon note une faible participation des écoles Raspail, du Centre et Jean Moulin. Il envisage une nouvelle distribution de flyers dans les écoles ainsi qu'un allongement de la date de participation au questionnaire.

La FCPE dénonce une anomalie dans le déroulé du questionnaire. M. Capillon dit que cela va être réglé.

Les enseignants et les parents regrettent le fait qu'une même personne puisse répondre autant de fois qu'elle le souhaite à ce questionnaire. D'après M. Capillon, l'IFAC a l'habitude de mener ce genre de questionnaire et il pense que cela aura peu de répercussions sur le résultat global.

## **6. Règlement intérieur de l'école**

M. de Bengy souhaitait associer des parents à la réécriture du règlement intérieur afin d'adopter le règlement type départemental en y intégrant les spécificités de l'école. Ce règlement aurait dû être soumis à ce conseil d'école. Toutefois, ce point n'a pu être traité par manque de temps.

Le Règlement Intérieur voté lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école est toujours en vigueur jusqu'à l'an prochain.

## **7. Remise des livrets scolaires**

La remise du 2<sup>nd</sup> livret se déroulera le vendredi 10 avril 2015 en soirée et le samedi 11 avril 2015 au matin.

Lors de cette remise des livrets, une vente de livres aura lieu par l'association le « Festival du livre » et l'association « lire c'est partir » qui propose des livres à 1€. Il faudrait des volontaires pour tenir le stand (vendredi et samedi).

Le dernier livret scolaire sera remis aux élèves dans les classes les 25 et 26 juin 2015.

## **8. Périscolaire**

Des activités sont proposées dans différents lieux de l'école durant la pause méridienne :

- Jeux de société ou de construction, dessins et coloriages, ateliers théâtre et de danse dans les trois salles du centre de loisirs
- Lecture à la bibliothèque
- Projection de dessins animés et de films dans le préau et dans une salle de classe des préfabriqués



6 / 7

- Football dans la cour des préfabriqués
- Jeux libres dans la cour de récréation
- Ateliers manuels dans une salle des préfabriqués

La FCPE souhaiterait que les parents soient informés de toutes ces activités. Monsieur de Bengy, responsable de la pause méridienne depuis le mois d'octobre, pense que cette information est prématurée pour plusieurs raisons :

- Les surveillants de cantine sont en grande majorité des vacataires ou des personnels d'entretien de la Mairie qui n'ont pas de réelle formation dans l'animation. Sur les 25 personnes qui travaillent à la pause méridienne, il y a 2 enseignants et 5 animateurs. Le directeur a réquisitionné 3 animateurs qui sont déchargés d'un groupe de cantine et encadrent des ateliers dans le centre de loisirs. Ces activités sont en période d'essai ou de rodage. Certaines se sont révélées décevantes (théâtre). D'autres au contraire fonctionnent très bien (foot, danse). D'autres encore sont en gestation (activités artistiques, fabrication de bracelets...) mais tout cela se fait en fonction du bon vouloir et des compétences des animateurs.
- En raison des nombreuses absences des personnels de surveillance, la situation est souvent critique. A plusieurs reprises les ateliers ont failli être annulés. M. de Bengy en profite pour remercier Mme Boissarie, responsable de la pause méridienne, qui essaie de palier les remplacements pour maintenir la présence de ces activités.
- La mise en place de ces ateliers est rendue compliquée par la configuration de l'école sur deux sites et le directeur expérimente une organisation qui rendrait la participation de tous les élèves à tous les ateliers.
- Lorsqu'il pleut certaines activités comme le football sont annulées.
- Ces ateliers sont en libre accès. Les élèves les fréquentent en fonction de leur envie. Certains jours, il y a jusqu'à 40 élèves qui font de la danse et d'autres jours à peine une dizaine. Mais, dans l'ensemble les élèves peuvent accéder à l'atelier de leur choix. Quand le temps est clément beaucoup d'élèves choisissent de rester dans la cour. Certains élèves passent d'un atelier à un autre. Le directeur pense que laisser ce choix aux élèves est important. A l'école les élèves fonctionnent dans un cadre assez restrictif et rigoureux. Or, a contrario, ce temps de pause est le leur. C'est pourquoi le directeur ne souhaite pas que l'organisation soit trop rigide et revendique son choix d'une grande souplesse.

M. Capillon reçoit chaque semaine des délégations de parents pour discuter de la pause méridienne. Une information aux familles, en fonction du projet pédagogique, sera faite début septembre. Il a conscience des difficultés liées au recrutement et annonce que les personnels engagés sur ce temps de pause méridienne sont en train d'être formés à l'animation.

Les parents souhaiteraient savoir comment sera utilisée la subvention promise par l'Etat (50 € par élève et par an). L'école souhaiterait acheter des tables de ping pong, des poufs et des livres pour la bibliothèque, des films du patrimoine ainsi qu'un écran plus grand, du matériel d'arts visuels, des jeux de société...

M. Capillon dit que ces fonds n'ont pas encore été perçus par les municipalités. Un tiers de cette subvention devrait être touché en février.

## 9. Questions diverses

**Absences des enseignants** (question de la FCPE) : Dans l'ensemble, les remplacements de longue durée ont pu être effectués grâce, notamment, aux embauches d'enseignants contractuels. Depuis la rentrée et jusqu'au 30 janvier 2015, il y n'a eu que 17 journées non remplacées.

**RASED** : Toute l'équipe enseignante regrette que le « Réseau » ne se limite qu'au psychologue scolaire et que plus aucun maîtres E et G n'intervienne. Il y a de réels



besoins dans l'école. M. le Directeur va faire une demande officielle auprès de M. l'Inspecteur pour que ces maîtres spécialisés interviennent à nouveau à l'école. M. Capillon souhaiterait avoir une copie du courrier et appuiera cette demande.

**Préfabriqués :** M. le Directeur questionne la Municipalité sur le devenir de l'espace occupé actuellement par les préfabriqués et qui sera libre l'an prochain. Il souhaiterait la construction d'un espace sportif (plateau d'évolution ou, dans l'idéal, un gymnase) pour le groupe scolaire. La Mairie n'a pas arrêté son choix. Il y a beaucoup de demandes d'organismes divers.

**Travaux :**

- Les trous dans la cour seront rebouchés de façon plus satisfaisante dès que les conditions climatiques le permettront. Il fait trop froid actuellement.
- Les fixations des embouts en plastique qui protègent les poteaux de la cour ont été commandées.
- A la demande des élèves, et avec l'accord de l'architecte de l'école, des miroirs seront posés au-dessus des lavabos des toilettes enfants.
- Les espaces verts ont été contactés pour améliorer le potager.

**Dons ordinateurs :** Par l'intermédiaire d'un parent d'élève, 17 ordinateurs ont été donnés à l'école. M. Capillon annonce que cette installation doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal. Les ordinateurs étant d'occasion, ils doivent être vérifiés par la maintenance informatique de la ville.

**Internet :** A l'heure du grand chantier numérique engagé par le Ministère de l'E.N et parce que de nombreuses classes sont équipées d'ordinateurs et de vidéo projecteurs l'école souhaiterait pouvoir disposer d'Internet dans les classes. M. le Maire adjoint annonce que l'installation d'Internet est à l'étude dans toutes les écoles de Rosny.

**Salle informatique :** L'équipe signale les dysfonctionnements récurrents en salle informatique rendant l'utilisation des ordinateurs très compliquée certains jours.

**Subvention de 3000 € :** Madame la députée de la circonscription de Rosny-sous-Bois a attribué à chaque école de la ville 3000€ sur sa réserve parlementaire pour investir dans l'équipement numérique. Les enseignants souhaiteraient poursuivre l'acquisition de vidéo projecteurs et d'ordinateurs portables pour leur classe.

**Commandes :** L'équipe enseignante souhaiterait avoir accès à l'ensemble du catalogue Pichon pour ses commandes de fournitures scolaires à la rentrée prochaine. Elle voudrait également pouvoir acheter, avec les crédits municipaux, des outils numériques, ce qui n'est pas le cas actuellement. M. Capillon annonce que cela devrait normalement être possible.

**Le prochain conseil d'école se déroulera le vendredi 12 juin 2015.**

**Clôture du conseil : 21 h 20**

**La secrétaire de séance :  
Florence Perreau**

**Le directeur :  
Gauthier de Bengy**